

2020
BUDGET
PRIMITIF

METZ
MÉTROPOLE



RAPPORT BUDGÉTAIRE
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020



Table des Matières

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2020	6
A. L'EQUILIBRE DU BUDGET DANS LE RESPECT DE LA CONTRACTUALISATION	6
B. UN BUDGET MARQUE PAR LA PRISE DE NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES PAR LE DEPARTEMENT 9	
C. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES	10
1. LES RECETTES FISCALES	10
2. LES DOTATIONS DE L'ETAT	12
3. LES AUTRES DOTATIONS ET COMPENSATIONS	12
D. UNE EPARGNE BRUTE STABILISEE PERMETTANT UN RECOURS A L'EMPRUNT LIMITE	12
E. LA DETTE	13
PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES CONSOLIDEES ET UNE STRATEGIE AMBITIEUSE EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	15
A. LES SERVICES URBAINS : ENTRE EXIGENCE DE SERVICE ET REFLEXION STRATEGIQUE	17
1. L'AFFIRMATION D'UNE AMBITION FORTE EN MATIERE D'EAU ET D'ENERGIE	18
2. LE CYCLE DES DECHETS, LA POURSUITE VOLONTARISTE DU PLAN DE CONTENEURISATION	19
3. LA MOBILITE ET LES ESPACES PUBLICS : CONTINUITE DE L'EXPLOITATION ET EXTENSION DU CHAMP D'INTERVENTION	19
B. LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE	21
1. LA CONFIRMATION D'UN FORT NIVEAU D'INTERVENTION EN MATIERE DE COHESION SOCIALE	22
2. LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT AMBITIEUSE	22
C. L'ATTRACTIVITE ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, PRIORITES METROPOLITAINES	25
1. LE NECESSAIRE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26
2. UN NIVEAU D'ENGAGEMENT METROPOLITAIN CONFIRME EN MATIERE CULTURELLE	27
D. DES SERVICES SUPPORT EN SOUTIEN DES AMBITIONS METROPOLITAINES	29
PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES	33
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS	33
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	35
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES	37
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE	38
E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	40

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après deux années de montée en puissance progressive de la Métropole sur ses nouvelles compétences, le budget 2020 trouvera la collectivité pleinement opérationnelle, capable de construire des réponses structurantes et résolument orientées vers le développement durable du territoire. Sur la base d'un héritage communautaire structurant, dynamisé par l'exercice des compétences dévolues par la loi NOTRe et celles afférentes au passage en Métropole, la collectivité poursuivra son essor avec, en outre, l'exercice de compétences départementales dans le domaine social dès le 1^{er} janvier, et en matière de voirie sans doute à compter du second semestre.

Le Budget Primitif 2020 (BP 2020) préserve et améliore le niveau de service des différentes politiques publiques portées par la collectivité dès avant sa métropolisation, en particulier sur la gestion des déchets et l'aménagement des grandes zones d'activité, notamment Frescaty dont l'essor est désormais assuré. A cet acquis communautaire s'ajoutent les compétences métropolitaines exercées depuis 2018, globalement dimensionnées sur la base des évaluations des CLECT de 2017 et 2018 (4,5 M€ de charges nettes en fonctionnement et 4,1 M€ de charges nettes en investissement), les crédits afférents aux compétences départementales (3,5 M€) et des moyens nouveaux (760 k€) fléchés vers l'affirmation de la Métropole sur les sujets stratégiques que sont le développement durable, qu'il soit économique, social environnemental – sujet majeur du projet métropolitain, le pilotage des politiques sociales de l'habitat ainsi que l'innovation et la relation avec les communes et les usagers.

En matière culturelle, les équipements métropolitains continueront à contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole, avec des moyens consolidés en fonctionnement à hauteur de 28,6 M€. En investissement, ce sont près de 1,7 M€ de crédits d'intervention qui leur seront consacrés en 2020. Ces établissements sont partie prenante de la manifestation signature de notre territoire qu'est Constellations, festival qui bénéficiera d'un soutien métropolitain à hauteur de 150 k€. La contribution de la Métropole à l'Orchestre National de Metz poursuivra sa progression (+100 k€).

L'agence d'attractivité Inspire Metz verra ses moyens récurrents (2,9 M€) augmentés d'une subvention exceptionnelle de 40 k€ au titre des 800 ans de la Cathédrale. Autre pilier de la politique de développement économique de la Métropole, le soutien à l'enseignement supérieur mobilisera en 2020 1,56 M€, dans la continuité des exercices précédents, la Métropole ayant déjà consenti des investissements particulièrement importants dans ce secteur. La Métropole renforcera en 2020 sa politique de développement du numérique et de soutien à l'écosystème Bliida.

En matière d'aménagement opérationnel, le BP 2020 prévoit une forte accélération sur les zones métropolitaines, notamment Frescaty, avec près de 13 M€ de travaux prévus et l'arrivée d'Amazon. Concernant la ZAC de l'Amphithéâtre, emblématique de la capacité du territoire métropolitain à se reconstruire sur lui-même, elle verra l'ouverture du nouveau siège de la collectivité, bâtiment totem ouvert sur ce quartier au cœur de la Métropole. Au-delà de l'aménagement de ces zones historiques, l'année 2020 sera consacrée à poursuivre la réflexion stratégique sur la mise en réseau des zones d'activité économique initiée par le vote de la feuille de route lors du Conseil Métropolitain de janvier 2020, et en particulier autour d'Actisud. Cette dimension stratégique sera également visible en matière de planification, avec la poursuite du travail d'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal. Est notamment prévue la réalisation d'un inventaire des zones humides qui viendra nourrir le diagnostic du PLUI. Dans ce cadre, le programme partenarial avec l'AGURAM, partenaire majeur dans l'élaboration de ces documents, comporte non seulement une subvention de 1,57 M€ en fonctionnement, mais aussi un versement de 190 k€ en investissement.

En matière d'écologie et d'environnement, l'enjeu stratégique pour 2020 sera la révision du Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET, pour lequel 50 k€ sont inscrits, une démarche pour laquelle la Métropole est en avance dans le Grand Est et entend le rester. L'aménagement du Mont-Saint-Quentin entrera dans une phase opérationnelle et le démarrage des travaux mobilisera 176 k€. Quant à la politique agricole de la Métropole, elle poursuivra sa montée en puissance avec l'élaboration d'un plan alimentaire territorial et une politique renforcée de soutien aux filières courtes, en particulier au sein de l'Agrobiopôle du plateau de Frescaty. Cette montée en puissance caractérisera également l'exercice de la compétence GEMAPI. Après la structuration de cette compétence récente en 2018 et 2019, avec la création du syndicat Moselle Aval et le lancement de plusieurs études, le BP 2020 prévoit, en effet, l'entrée dans une phase opérationnelle des travaux sur le ruisseau du Val Saint-Pierre (près de 800 k€). Seront également finalisées des études sur les bassins versants des ruisseaux traversant Saulny, Woippy et Vallières.

Le champ des services urbains sera également emblématique de la capacité de la Métropole à être pleinement opérationnelle sur l'ensemble de ses compétences, tout en portant des réflexions stratégiques structurantes. En matière de gestion des déchets, 2020 verra la poursuite volontariste du plan de conteneurisation (5 M€), avec un déploiement renforcé dans l'hypercentre de la Ville de Metz. Un renforcement opérationnel qui s'accompagnera d'une poursuite de l'optimisation de la collecte. La bonne gestion de la régie Haganis, qui a réussi à optimiser ses coûts et à trouver des recettes complémentaires

grâce au développement de sa politique commerciale, permet la baisse des tarifs pratiqués et ainsi une économie pour Metz Métropole à hauteur d'environ 1 M€. 2020 sera également une année de réflexion stratégique en matière d'énergie puisque le budget prévoit la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur.

Les projets en matière de mobilité illustrent la maturité de la collectivité, pleinement opérationnelle sur ses compétences nouvelles et à la manœuvre pour préparer l'avenir, à savoir la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui sera acté début 2020. Concernant la voirie, l'organisation stabilisée de la direction de la Mobilité permet de poursuivre les efforts dans ce domaine avec un budget 2020 de 600 k€ supérieur aux moyens actés par la CLECT. Le plan vélo bénéficiera également de moyens renforcés avec une enveloppe nouvelle de 400 k€ et la construction d'une passerelle dédiée aux piétons et à la mobilité douce au-dessus de la digue de Wadrineau mobilisera 750 k€. 2020 sera aussi consacrée à la préparation de la prise de compétence relative aux voiries départementales. A ce titre, le BP 2020 intègre les crédits nécessaires à l'aménagement du carré de l'escadron sur le plateau de Frescaty (983 k€), dont une partie permettra l'accueil des personnels et des matériels transférés par le Département. Sur le Budget Annexe Transport, à l'équilibre depuis 2017, 2020 sera un exercice de continuité sur le plan opérationnel. Il sera cependant également consacré à la planification stratégique de la mise en œuvre du PDU et, notamment, aux études sur une troisième ligne de bus à haut niveau de service. Sur le plan financier, il s'agira de préciser la capacité du budget annexe à contribuer au financement de la mise en œuvre du PDU.

En matière de cohésion sociale, l'exercice 2020 sera essentiellement consacré à la prise en main des trois compétences sociales du Département (3,5 M€). Le BP 2020 intègre par ailleurs des moyens en reconduction sur la politique d'aide à la rénovation des logements et sur les dispositifs traditionnels de la collectivité en matière de cohésion sociale. En sus, il prévoit le développement d'une politique de rénovation des copropriétés dégradées (342 k€ cofinancés par l'ANAH et la CDC), reprenant ainsi progressivement des dispositifs de compétence métropolitaine actuellement mis en œuvre par la Ville centre. Est également prévu, dans le cadre de la convention d'engagement avec l'ANRU, un portage métropolitain accru de la rénovation urbaine, en lien étroit avec les communes concernées (100 k€).

La Métropole s'appuie toujours plus sur les communes pour réfléchir à une stratégie territoriale, à l'instar du travail sur le plan paysage et de la révision du plan climat air énergie, et mettre en œuvre ses compétences opérationnelles au plus près des citoyens. Le BP 2020 préserve les outils au service de cette intelligence du territoire, outils que sont notamment les fonds de concours aux communes (1,8 M€ de

crédits de paiement sont prévus en 2020) et le mécanisme de garantie de la neutralité des transferts imaginé en 2018 (abondement de la DSC et reversement de la TCCFE).

En 2020, Metz Métropole poursuit sa politique de modération fiscale, en maintenant les taux des taxes d'habitation et foncières à leur niveau et en baissant, pour la 3^{ème} année consécutive, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), sans mettre en cause sa capacité à achever le plan de conteneurisation.

La bonne gestion de la collectivité et de ses partenaires sur la durée du mandat a permis de stabiliser l'endettement et d'améliorer significativement sa capacité de désendettement. Ces résultats rendent possible la construction d'un BP 2020 permettant l'exercice volontariste des compétences opérationnelles et l'affirmation d'un rôle de coordination et d'impulsion de projets pour le développement du territoire, tout en respectant les contraintes du contrat de Cahors.

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2020

A. L'EQUILIBRE DU BUDGET DANS LE RESPECT DE LA CONTRACTUALISATION

En k€

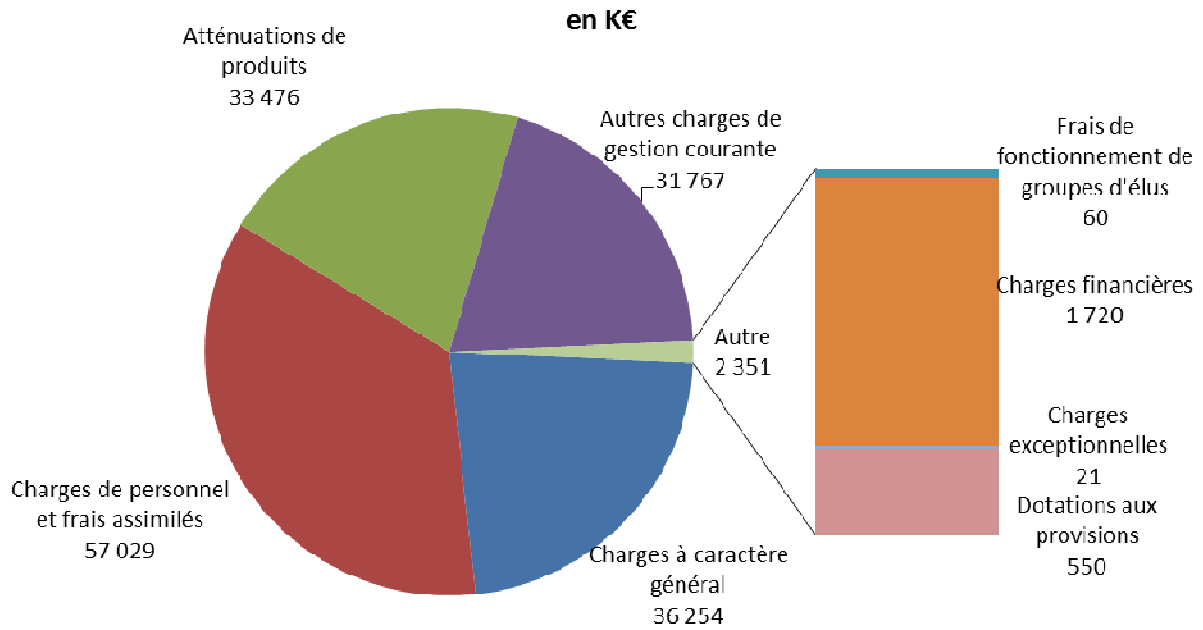
Fonctionnement			
dépenses réelles	160 876	recettes réelles	177 368
dépenses d'ordre	15 500	recettes d'ordre	3 800
Total	176 376		181 168
Excédent de fonctionnement	4 792		

Investissement			
dépenses réelles	73 615	recettes réelles	39 923
dépenses d'ordre	5 365	recettes d'ordre	17 065
		Excédent de fonctionnement	4 792
Total	78 980		61 780
Besoin d'emprunt	17 200		

Sans reprise du résultat de l'exercice 2019, qui n'arrivera qu'au moment du vote d'un budget supplémentaire à l'été, le BP 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 260,1 M€, dont 181,1 M€ en fonctionnement et 79 M€ en investissement.

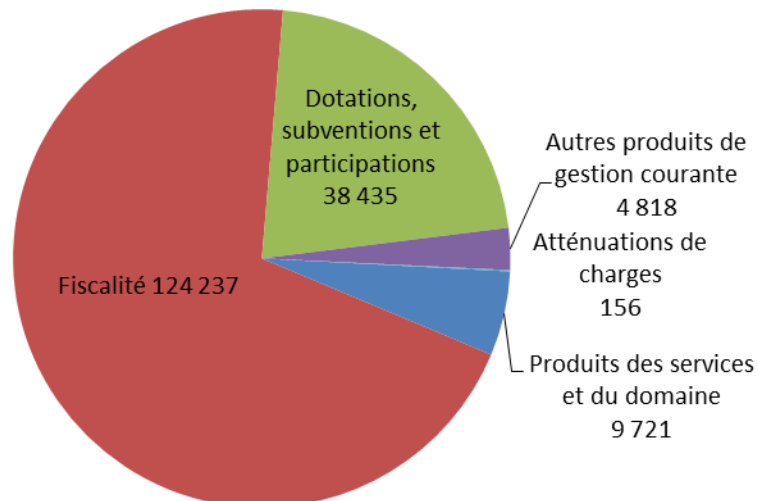
Le financement des investissements est assuré par le virement de la section de fonctionnement (4,8 M€), des recettes propres d'investissements (subventions, FCTVA...) et un recours à l'emprunt prévu à hauteur de 17,2 M€.

Dépenses réelles de fonctionnement 2020



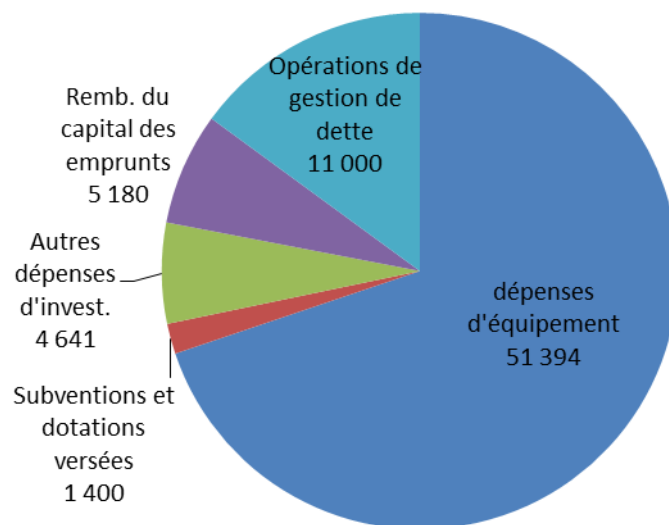
Recettes réelles de fonctionnement

en k€



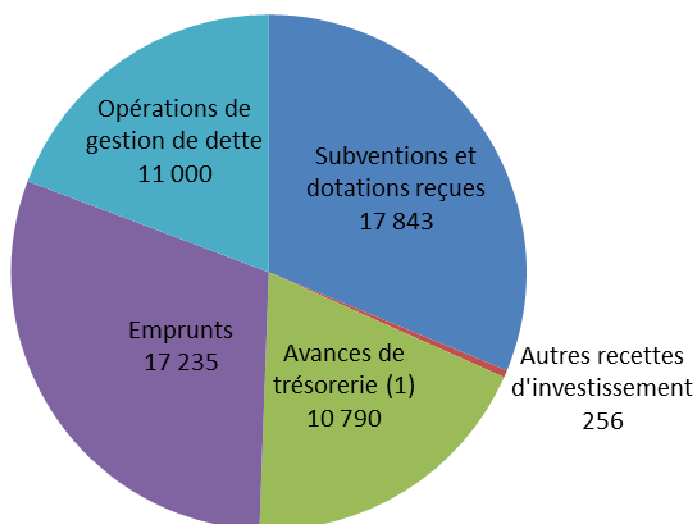
Dépenses réelles d'investissement

en k€



Recettes réelles d'investissement

en k€



(1) avances consenties à la SAREMM

L'année 2020 marque la troisième année d'application de la contractualisation conclue avec l'Etat le 25 juin 2018. Dans ce cadre, la Métropole s'était engagée à limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à **1,225 % par an**, indépendamment du niveau de recettes constaté, laissant une marge maximale d'environ 1,28 M€ par an. Ce montant étant insuffisant pour couvrir la totalité de la progression des dépenses contraintes et afin de respecter l'engagement pris, le budget 2020 intègre des économies de gestion demandées aux services de la Métropole et à ses organismes associés.

Il convient cependant de rappeler que certaines dépenses font l'objet d'un retraitement et ne sont donc pas incluses dans le périmètre du contrat. C'est notamment le cas des attributions de compensation versées aux communes, des provisions, des dépenses inscrites au titre des compétences départementales transférées, mais aussi de celles liées aux manifestations prévues dans le cadre des 800 ans de la Cathédrale de Metz et aux autres événements exceptionnels.

B. UN BUDGET MARQUE PAR LA PRISE DE NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES PAR LE DEPARTEMENT

Suite à l'obligation imposée par l'article L5217-2-IV du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant qu'au plus tard au 1^{er} janvier de la deuxième année suivant leur création, les métropoles exercent certaines compétences en lieu et place du Département sur l'étendue de leur territoire, les négociations avec ce dernier ont abouti au transfert des compétences en matière sociale depuis le 1^{er} janvier 2020. Ce transfert est matérialisé par convention approuvée par le Conseil Métropolitain en date du 16 décembre 2019.

Ainsi, Metz Métropole est désormais compétente en matière de :

- Fonds de Solidarité Logement, la Métropole pourra accorder des aides en matière d'accès au logement ou de maintien dans les lieux, dans le parc social comme dans le parc privé ;
- Fonds d'Aide aux Jeunes, dont l'objectif est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans, via une délégation à la Mission Locale du Pays Messin ;
- Actions de prévention spécialisée, dont le but est de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et familles dans les quartiers prioritaires (notamment quartiers "politique de la Ville" ou lieux présentant des risques d'inadaptation sociale).

Pour compenser ces transferts, une dotation sera versée à la Métropole, dont le montant a été fixé par la CLERCT à hauteur de 3 M€, dont 2,14 M€ au titre des actions de prévention spécialisée, 774 k€ au titre du Fonds de Solidarité Logement, et 64 k€ pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, auxquels il faut également ajouter des frais de gestion. A ces montants s'ajoute enfin une soule d'un montant de 60 k€ versée par le Département pour compenser les dépenses liées à l'hébergement de trois agents supplémentaires au sein des services de la Métropole.

Les voiries départementales sur le ressort territorial de la Métropole doivent elles aussi faire l'objet d'un transfert de compétence. Cependant, les discussions se poursuivent au sein de la CLERCT mais ne sont pas encore abouties. Ainsi, les inscriptions budgétaires afférentes seront intégrées ultérieurement.

C. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

1. LES RECETTES FISCALES

Elles s'élèvent au total à 121 M€, en quasi stabilité par rapport au BP 19 (121,2 M€), malgré la diminution du taux de TEOM proposée.

En effet, une troisième baisse consécutive du taux de TEOM 2020 est prévue pour atteindre un taux d'imposition de 9,25 % (soit -0,5 point et -950 k€ de produit environ par rapport à 2019). Cette baisse est destinée à gérer la fin de la période de fort investissement lié à la conteneurisation, tout en préservant la capacité de la Métropole à accélérer le déploiement de cette politique sur les quelques quartiers de la Ville centre où elle s'avère encore perfectible.

Les taux des autres taxes levées par la Métropole demeurent inchangés.

Les autres hypothèses prises en compte dans les évaluations des recettes fiscales concernent l'augmentation des bases physiques (nouveaux logements, augmentation de la population) et la revalorisation forfaitaire des bases. Les hypothèses d'évolution physique retenues sont de 0,5 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, 0,6 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, 0,8 % pour la Taxe d'Habitation et 0,9 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (basées sur la moitié du taux d'évolution des 10 dernières années). S'agissant de la revalorisation forfaitaire, l'hypothèse retenue est une revalorisation de 1,1 % pour l'ensemble des taxes, à l'exception de la TH pour laquelle un taux de 0,9 % est pris en compte, selon les discussions dans le cadre de la Loi de Finances pour 2020 (correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre septembre 2018 et septembre 2019).

Le BP 2020 n'est pas directement impacté par la réforme de la taxe d'habitation, dont le taux est gelé par la Loi de Finances à son niveau de 2019 (10,97 %). Cependant, les effets de cette mesure se feront sentir à compter de l'année 2021, date à laquelle Metz Métropole ne percevra plus de produit de taxe d'habitation, mais recevra en compensation une fraction de TVA nationale.

En matière de fiscalité spécialisée, le montant fixé pour la taxe GEMAPI est inscrit en reconduction à 1 143 k€.

La prévision de taxe de séjour est alignée sur les montants réellement encaissés en 2019, ce qui correspond à une augmentation de 2,27 % (900 k€).

Quant à la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, elle est maintenue à son niveau de 2019, et 50 % de son produit est reversé aux communes.

Enfin, la prévision de la recette de taxe d'aménagement fait l'objet d'un léger ajustement à la baisse au vu des montants perçus en 2019, étant précisé que 90 % de la recette sont reversés aux communes.

Fiscalité Directe Locale	Taux 2018	Taux 2019	Taux proposés 2020
Taxe d'Habitation (TH)	10,97%	10,97%	10,97%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	2,09%	2,09%	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,94%	25,94%	25,94%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1,15	1,15	1,15
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	7,41%	7,41%	7,41%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	37,60%	37,60%	37,60%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	10,73%	9,75%	9,25%

Montants inscrits au budget primitif (K€)	BP 2019	notifié / projeté 2019	BP 2020	évol BP 20/19
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	21 843	21 845	22 281	2,01%
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 630	15 801	15 744	0,73%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 414	1 429	1 429	1,03%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 437	3 521	3 450	0,38%
Fiscalité Entreprises	42 324	42 596	42 904	1,37%
Taxe d'Habitation (TH)	36 075	35 314	35 914	-0,45%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 350	6 392	6 472	1,92%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	109	111	113	3,36%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	200	220	220	9,82%
Fiscalité Ménages	42 734	42 037	42 718	-0,04%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	29 328	29 294	28 350	-3,33%
Taxe Locale de Séjour	880	880	900	2,27%
Taxe GEMAPI	1 143	1 143	1 143	0,00%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	636	636	636	0,00%
Taxe d'Aménagement (TA)	1 800	1 800	1 500	-16,67%
Fiscalité spécialisée	33 787	33 753	32 529	-3,72%
Allocations compensatrices CFE-TH-TF	1 949	2 552	2 607	33,76%
Autres recettes fiscales (AC)	412	263	263	-36,14%
Autres recettes fiscales	2 361	2 815	2 870	21,56%
Recettes fiscales et assimilées	121 206	121 200	121 021	-0,15%

2. LES DOTATIONS DE L'ETAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau notifié en 2019, soit 5,73 M€ de dotation d'intercommunalité et 19,59 M€ de dotation de compensation (25,32 M€ au total). En effet, après la réforme de l'an passé, la LFI 2020 ne prévoit pas de modification de son calcul concernant les intercommunalités.

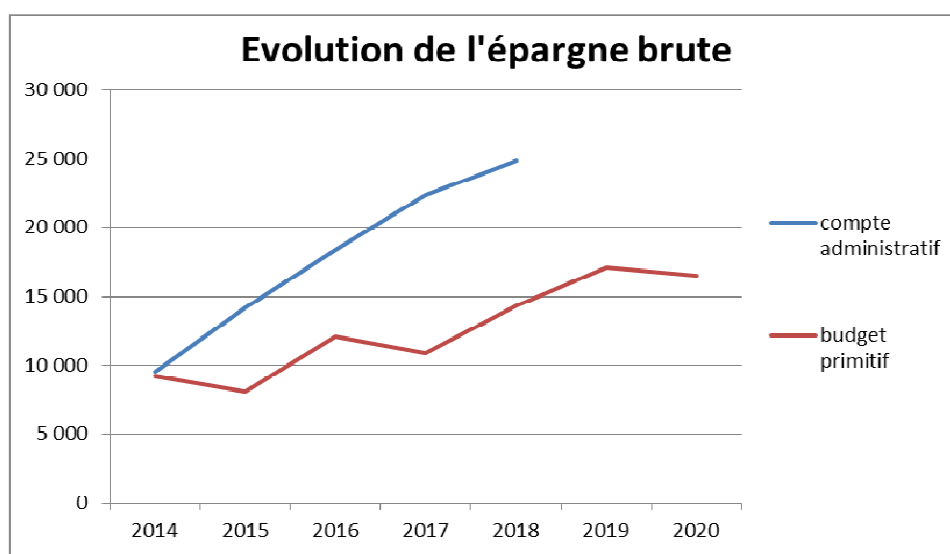
3. LES AUTRES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

Concernant les dotations perçues afin de compenser la suppression de la taxe professionnelle, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est inscrit en reconduction par rapport au montant notifié en 2019, soit 6 914 700 €. Il en est de même pour les diverses compensations fiscales (2,6 M€).

Quant à la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), au vu des mesures contenues dans la loi de Finances, son montant est prévu en légère diminution, soit 3,7 M€.

D. UNE EPARGNE BRUTE STABILISEE PERMETTANT UN RECOURS A L'EMPRUNT LIMITE

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente l'excédent pouvant être affecté à l'investissement (hors opérations d'ordre) et doit couvrir le remboursement du capital de la dette.



Sur la période 2014-2018, on observe une épargne brute finale (constatée au compte administratif) en constante augmentation, et atteignant le niveau de 24 M€ à fin 2018.

Si la courbe connaît des variations plus irrégulières au niveau du budget primitif, elle augmente tout de même globalement de 2014 à 2019. Malgré la légère baisse prévue entre 2019 et 2020 (- 592 k€), l'épargne brute dégagée lors du budget primitif 2020 (16 492 k€) reste élevée comparée à la moyenne des années 2014 - 2018 et permet à la collectivité de dégager suffisamment d'autofinancement pour maintenir un fort niveau d'investissement, en limitant l'augmentation du recours à l'emprunt (+ 13 %).

Il faut rappeler que le budget 2020 est le seul sur la période à ne pas reprendre le résultat antérieur. En conséquence, le budget supplémentaire augmentera l'épargne brute, dans la mesure où le montant des dépenses de fonctionnement inscrit au BP correspond au plafond autorisé par le contrat¹. L'excédent repris en fonctionnement sera viré vers la section d'investissement pour réduire le recours à l'emprunt et/ou financer de nouvelles dépenses.

E. LA DETTE

En 2019, 2 contrats ont été conclus pour un montant de 2,4 M€ chacun afin de financer l'acquisition de la Maison de la Métropole. Ils viennent compléter les deux emprunts conclus en 2018 de 8,6 M€ chacun ; un dernier contrat de 5,5 M€ sera débloqué en 2020 pour finaliser le financement de cet équipement.

Par ailleurs, la collectivité a souscrit en 2012 un *emprunt obligataire* d'un montant total de 4,9 M€ sur 10 ans, dont le remboursement du capital se réalise au terme du contrat. Ainsi, la provision pour 2020 s'élève, comme les années précédentes, à 490 k€. En parallèle, le remboursement des intérêts de cet emprunt est de 211 k€.

Le budget 2020 étant voté de manière plus précoce que les années précédentes, et cette temporalité empêchant une reprise anticipée du résultat contrairement aux années précédentes, un *emprunt d'équilibre* est inscrit à hauteur de 17,2 M€. Le résultat 2019 pourra permettre la réduction de ce montant lors du vote du budget supplémentaire.

La *dette amortissable*, composée de 19 contrats au total, nécessite pour 2020 l'inscription de 4 M€ au titre du remboursement du capital et 1,49 M€ pour les intérêts (dont 50 k€ concernant les intérêts courus non échus).

Metz Métropole dispose également de 3 contrats de prêt dits "*crédits long terme reconstituables*" (CLTR). Ces contrats offrent la possibilité de pratiquer, de manière infra-annuelle, des remboursements de capital permettant de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard du niveau de trésorerie. 11 M€ sont ainsi inscrits en dépense et en recette afin de pouvoir effectuer les opérations comptables de gestion de trésorerie infra-annuelles. Le remboursement du capital de ces emprunts mobilisera 660 k€ en dépense réelle

¹ Sur la base d'une hypothèse de taux de réalisation 2020 des dépenses incluses dans le périmètre du contrat de 98%

et 500 k€ en dépense d'ordre et 60 k€ sont prévus au titre des intérêts et des commissions de non-utilisation.

PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES CONSOLIDEES ET UNE STRATEGIE AMBITIEUSE EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nonobstant les contraintes liées à la contractualisation financière avec l'Etat, le budget 2020 préserve l'ensemble des domaines d'intervention de la Métropole, en mettant particulièrement l'accent sur la problématique du développement durable dans toutes ses dimensions : économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la préparation budgétaire et les efforts de gestion menés depuis plusieurs années, que ce soit par les services ou par les organismes associés, en particulier Haganis, ont permis de dégager des crédits nouveaux, à hauteur de 500 k€, pour renforcer la capacité d'action de la Métropole en matière de développement économique, d'innovation et de relation usagers.

Montant des crédits de fonctionnement² par direction générale adjointe (masse salariale comprise).

	dépenses	recettes	charge nette
	BP 20	BP 20	BP 20
Services urbains	41 256 584	9 696 500	31 560 084
Urbanisme durable	13 679 403	4 565 053	9 114 350
Attractivité et animation du territoire	28 603 713	2 843 854	25 759 859
Ressources Humaines et Moyens Techniques	15 484 885	4 207 520	11 277 365
Ressources Financières et Systèmes d'Information	56 044 669	156 035 573	-99 990 905
Direction Déléguée	544 584	16 500	528 084
Direction générale	2 529 622	3 000	2 526 622
Cabinet	2 732 541	0	2 732 541
TOTAL opérations réelles	160 876 000	177 368 000	-16 492 000

Les recettes fiscales sont toutes affectées à la direction des ressources financières.

² Crédits réels uniquement, c'est-à-dire crédits donnant lieu à encaissement ou décaissement, à l'inverse des opérations d'ordre qui sont des jeux d'écriture, sans impact sur la trésorerie.

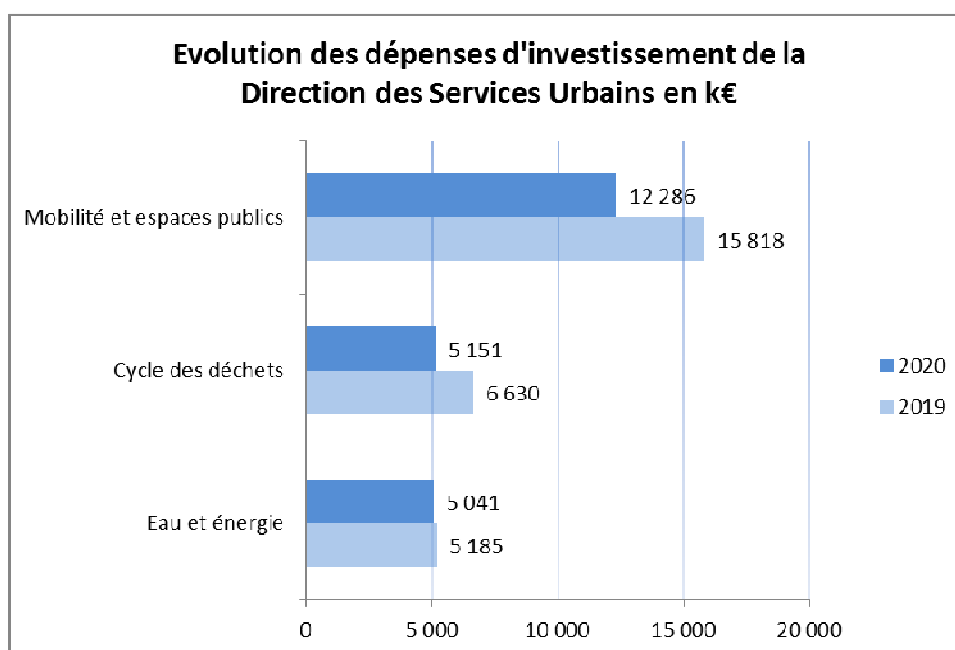
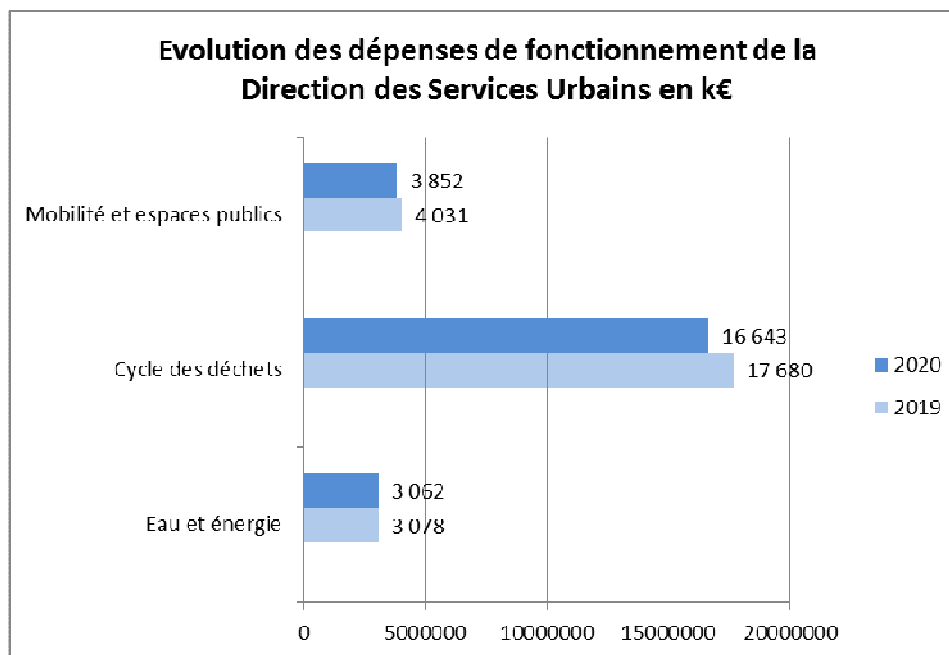
Montant des crédits d'investissement³ par direction générale adjointe.

	Dépenses	Recettes	Charge nette
	BP 20	BP 20	BP 20
Services urbains	22 478 510	863 029,00	21 615 481,00
Urbanisme durable	8 941 135	12 644 525	-3 703 390,00
Attractivité et animation du territoire	1 741 483	80 000	1 661 483,00
Ressources Humaines et Moyens Techniques	15 033 869	407 017	14 626 852,00
Ressources Financières et Systèmes d'Information	25 359 657	43 128 253	-17 768 596,00
Direction Déléguée	0	0	0,00
Direction générale	170	0	170,00
Cabinet	60 000	0	60 000,00
TOTAL opérations réelles	73 614 824	57 122 824	16 492 000

³ Crédits réels uniquement, c'est-à-dire crédits donnant lieu à encaissement ou décaissement, à l'inverse des opérations d'ordre qui sont des jeux d'écriture, sans impact sur la trésorerie.

A. LES SERVICES URBAINS : ENTRE EXIGENCE DE SERVICE ET REFLEXION STRATEGIQUE

Les dépenses d'intervention consacrées aux services urbains représentent 46 M€, dont 23,6 M€ en fonctionnement (hors masse salariale) et 22,5 M€ en investissement, pour une masse salariale de 17,7 M€.



1. L'AFFIRMATION D'UNE AMBITION FORTE EN MATIERE D'EAU ET D'ENERGIE

Pour sa 3^{ème} année de mise en œuvre, la compétence GEMAPI connaît une montée en puissance et contribue largement au développement durable du territoire. Ainsi, 1,8 M€ lui sont consacrés (dont 343 k€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement). Outre le versement de cotisations à divers syndicats afin de contribuer aux études et travaux menés par ces derniers (275 k€), la restructuration du ruisseau Saint-Pierre devrait mobiliser près de 793 k€. Des travaux et études sur d'autres cours d'eau sont également prévus pour environ 500 k€ (notamment sur les bassins versants des ruisseaux traversant Saulny/Woippy et Vallières), en partie financés par des subventions et participations attendues à hauteur de 248 k€.

Est aussi prévue la réalisation d'un inventaire des zones humides (150 k€) afin de contribuer à la Trame Verte et Bleue et d'alimenter le diagnostic du PLUi. Enfin, des études de danger sur la Moselle seront lancées (32 k€) sur les ouvrages de protection contre les crues, afin de définir le niveau de protection des populations et d'identifier les travaux à réaliser.

Ces dépenses sont principalement financées, au-delà de quelques subventions, par le produit de la taxe instaurée en 2018, d'un montant de 1 143 k€ par an. Le besoin de financement des dépenses GEMAPI sera couvert par les excédents dégagés sur cet impôt les deux premières années de sa mise en place (706 k€ en 2018 et estimation de 342 k€ en 2019).

Les interventions en matière d'assainissement se voient renforcées et s'élèvent à 5,2 M€ (dont 2,2 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement), en légère hausse par rapport à 2019. En fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées suite aux baisses de tarifs de la régie Haganis concernant leurs prestations en matière d'évacuation des eaux pluviales, équivalent à une économie de 192 k€. En investissement, une enveloppe de 1,204 M€ est ventilée sur des travaux de réhabilitation des réseaux qui comprennent notamment la réalisation de travaux de renforcement du réseau de collecte des eaux pluviales à Chieulles (390 k€). Ces travaux contribueront également à la lutte contre les inondations.

Des travaux en coordination avec le programme de voirie métropolitain sont également prévus à hauteur d'1 M€. En effet, dans le cadre d'une saine gestion patrimoniale, le réseau d'une rue inscrite dans une opération de voirie est inspecté au préalable afin d'en déterminer l'état et de profiter, le cas échéant, des travaux prévus sur la voirie pour renforcer le réseau d'assainissement.

En matière d'eau potable, outre le budget annexe dédié (cf. partie 3, paragraphe E.), 30 k€ de crédits sont prévus pour l'organisation des Assises de l'Eau.

Les crédits afférents à la compétence énergie sont en reconduction par rapport à l'année 2019. Le principal poste de dépense réside dans le reversement aux communes de 50 % du produit de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), taxe instaurée par la Métropole au 1^{er} janvier 2019 suite à la prise de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) (636 k€ de produit reversés pour moitié aux communes). Les recettes liées aux

redevances d'occupation du domaine public des réseaux d'électricité, de chauffage et de gaz (400 k€) et les redevances d'exploitation de ces réseaux (417 k€) sont prévues en légère augmentation.

En dépenses d'investissement, 200 k€ sont prévus pour procéder à l'extension des réseaux électriques.

Enfin, la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) transférée au 1^{er} janvier 2018 mobilisera 399 k€ pour l'entretien et le remplacement des poteaux incendie.

2. LE CYCLE DES DECHETS, LA POURSUITE VOLONTARISTE DU PLAN DE CONTENEURISATION

Les crédits relatifs à la gestion des déchets mobilisent 21,8 M€ en 2020, dont 16,7 M€ en fonctionnement et 5,1 M€ en investissement, auxquels s'ajoute une masse salariale de 9,2 M€.

La section de fonctionnement affiche une diminution de 6 % par rapport à 2019, permise par une baisse des tarifs d'Haganis sur les prestations de traitement des déchets (-800 k€). La majorité des crédits concerne l'activité de traitement et de collecte, la principale dépense concernant les prestations de traitement par la régie (9,5 M€). Par ailleurs, les difficultés à recruter des chauffeurs poids lourds conduisent à l'inscription de crédits supplémentaires pour le recours à des prestataires extérieurs afin d'assurer la collecte des Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE).

Les recettes de fonctionnement font état d'une hausse (+ 400 k€), en lien avec la poursuite du développement de la redevance spéciale (produit estimé en hausse de 36 % avec un total de 116 redevables – 787 k€) et la participation des éco-organismes au titre de la gestion des déchets (2,1 M€). Le produit des ventes de produit recyclables est estimé à 1 M€.

En investissement, le plan de conteneurisation des déchets se poursuit, voire s'accélère sur la Ville centre. Il est prévu au cours de l'année d'implanter 27 nouveaux PAVE et d'en remplacer 11 existants par des modèles comprenant des trappes gros volumes.

3. LA MOBILITE ET LES ESPACES PUBLICS : CONTINUITE DE L'EXPLOITATION ET EXTENSION DU CHAMP D'INTERVENTION

Les crédits dédiés à la mobilité et aux espaces publics sont globalement en reconduction par rapport à l'année 2019 et conformes aux évaluations fixées par la CLECT relatives à la compétence voirie. **Un montant supplémentaire de 600 k€ est toutefois prévu pour 2020 et le plan vélo bénéficiera d'une enveloppe nouvelle de 400 k€.**

Globalement, le budget total de la direction de la mobilité s'élève à 16 M€. Pour 2020, la rénovation de chaussées et d'ouvrages d'art sur les voies communales transférées (y compris Ville centre) est prévue pour 5,7 M€ (pour un total de 81 opérations de travaux), la requalification des voiries sur le périmètre Ville de Metz représente 1,9 M€. Sont également prévus 100 k€ pour la réalisation d'un

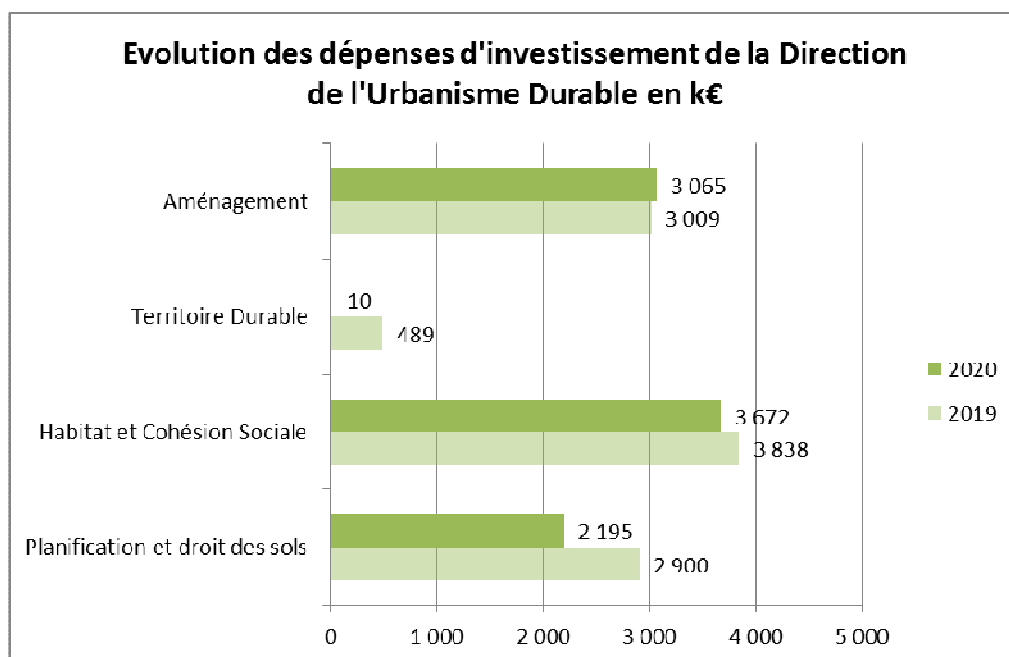
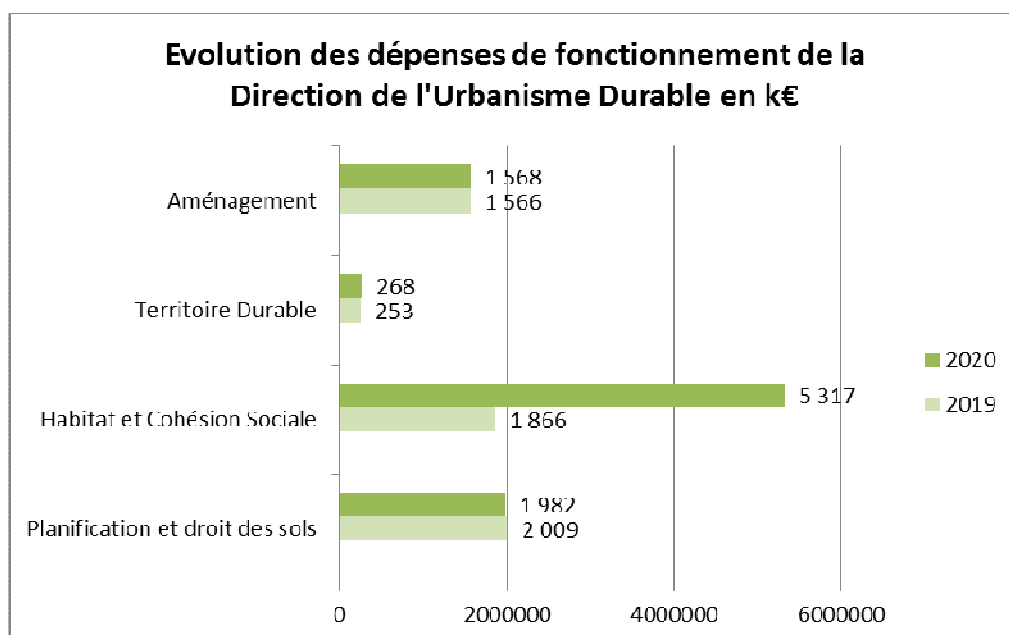
parking provisoire sur la zone de l'Amphithéâtre dans l'attente de la construction, portée par la SAREMM, du parking définitif prévu rue Louis Le Débonnaire. D'importants crédits (1,7 M€) sont consacrés au développement des mobilités douces, par la création d'infrastructures cyclables et notamment la création d'une passerelle au-dessus de la digue de Wadrineau ainsi que le développement d'un plan vélo.

Conformément à l'un des objectifs inscrits au sein du contrat métropolitain qui sera signé avec la région début 2020, une étude cofinancée avec la Ville de Metz et la région Grand Est sera menée pour un montant de 100 k€ afin de lancer une réflexion sur le devenir de l'espace urbain autour de la gare de Metz. Elle intégrera des enjeux de mobilité, d'urbanisme et de services, dans une approche innovante s'appuyant sur la concertation et la co-construction citoyenne.

En matière de recettes, le produit attendu pour les redevances liées aux parkings est de 2,8 M€, celui lié au forfait post-stationnement de 950 k€. Les amendes de police sont inscrites à hauteur de 3,5 M€.

Concernant la voirie départementale, qui pourrait être transférée à la Métropole à l'automne 2020, aucune écriture budgétaire n'est inscrite à ce stade, au vu de l'incertitude des négociations. De ce fait, les inscriptions correspondantes seront intégrées en cours d'année.

B. LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE



Le budget global d'intervention dédié à l'urbanisme durable s'élève à 18 M€, en forte augmentation par rapport à 2019 suite au transfert des compétences sociales départementales. Il se répartit entre 9,1 M€ dédiés au fonctionnement et 8,9 M€ pour l'investissement. En parallèle, la masse salariale dédiée à la Direction représente 4,5 M€.

1. LA CONFIRMATION D'UN FORT NIVEAU D'INTERVENTION EN MATIERE DE COHESION SOCIALE

La dimension sociale de la politique de développement durable de la Métropole est particulièrement renforcée du fait du transfert des compétences sociales départementales depuis le 1^{er} janvier 2020, avec 3,37 M€ de dépenses, intégralement compensés par des versements du Département et des bailleurs. Ainsi, la Métropole intervient depuis cette date en matière de Fonds de Solidarité Logement, Fonds d'Aide aux Jeunes et actions de prévention spécialisée.

La Métropole souligne aussi son engagement en matière sociale par la mise en place d'une politique d'accompagnement des copropriétés dégradées.

Par ailleurs, suite à un décalage opérationnel du **Plan Logement d'Abord**, ce dernier poursuit son exécution en 2020 (309 k€), avec un reste à percevoir de l'Etat de 21 k€. Sur les trois exercices de mise en œuvre des actions, Metz Métropole aura assumé 583 k€ de dépenses, financées par l'Etat à hauteur de 223 k€.

Les crédits d'investissement dédiés au logement sont reconduits, avec la création d'une autorisation de programme de 2 M€ pour l'année 2020, montant identique aux années précédentes.

Enfin, les crédits prévus pour la compétence Aire d'accueil des gens du voyage restent importants, soit 473 k€ de dépenses de fonctionnement pour 141 k€ de recettes (redevances des usagers et allocations de l'Etat). En outre, sont aussi prévus 200 k€ pour le réaménagement de l'aire provisoire pour la saison 2020 du grand passage. Le Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage 2018-2022 prévoit la création d'une aire de grand passage définitive et d'une troisième aire d'accueil, pour lesquels 500 k€ seraient nécessaires.

2. LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT AMBITIEUSE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) arrivant à son terme en 2021, et afin d'affirmer l'ambition de la collectivité sur ces thématiques, il est prévu de relancer sa révision en 2020 (50 k€).

Conformément au projet métropolitain, afin de jouer un rôle déterminant **dans la reconquête de la qualité de l'air**, le partenariat avec ATMO Grand Est devient dès 2020 encadré par une convention d'objectifs et de moyens permettant de partager une vision et des objectifs communs (60 k€). Metz Métropole participe également au financement de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin à hauteur de 41 k€ pour permettre le déploiement d'un conseil personnalisé aux particuliers. Cette action contribue également à mettre en place des animations de sensibilisation.

Par ailleurs, pour assurer la préservation et la valorisation de la biodiversité sur son territoire, mais aussi la mise en œuvre concrète du programme d'actions Natura 2000, Metz Métropole s'appuie régulièrement sur différentes structures locales de référence (Conservatoire des Espaces Naturels,

Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine). Ces partenariats, engageant la Métropole à hauteur de 25 k€, permettent entre autres la mutualisation des actions des différentes structures sur le territoire pour une action plus efficace.

L'élaboration du Plan Paysage se poursuit (90,5 k€, subventionnés à hauteur de 15 k€).

Au niveau des recettes, des subventions de l'Etat restent à percevoir sur des actions réalisées en 2019 (56 k€ sur la Trame Verte et Bleue soit 80 % de financement, 42 k€ pour l'aménagement d'un ouvrage militaire pour les chauves-souris dans le cadre du programme Natura 2000 soit 80 %, et 214 k€ pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies dont 10 k€ de la Région, soit 80 %).

En matière agricole, il est notamment prévu de lancer un partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur 3 ans (20 k€ par an) afin d'engager de multiples collaborations en matière de planification, d'implantation économique ou de réflexions dans le domaine de l'alimentation (circuits courts). **Concernant l'Agrobiopôle, l'Espace Test Agricole est pérennisé (58 k€) et sera inauguré au printemps 2020.** 100 k€ seront consacrés à la formalisation d'un **Programme Alimentaire Territorial**, suite à l'appel d'offres engagé fin 2019.

Les travaux sur le Mont-Saint-Quentin devraient démarrer en cours d'année (176 k€). Dans un premier temps, il s'agira de réaliser des aménagements de mise en sécurité des ouvrages militaires (via l'EPFL) et de réaliser une étude foncière sur les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) (mise à jour du projet d'aménagement, relance d'une dynamique foncière...).

Les autres compétences qui entrent dans le champ de l'urbanisme durable sont globalement reconduites.

Sur la compétence planification, 537 k€ sont prévus afin d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et de mobiliser l'AGURAM et plusieurs bureaux d'études privés. La poursuite des procédures d'élaboration/révision générale portera sur 9 PLU.

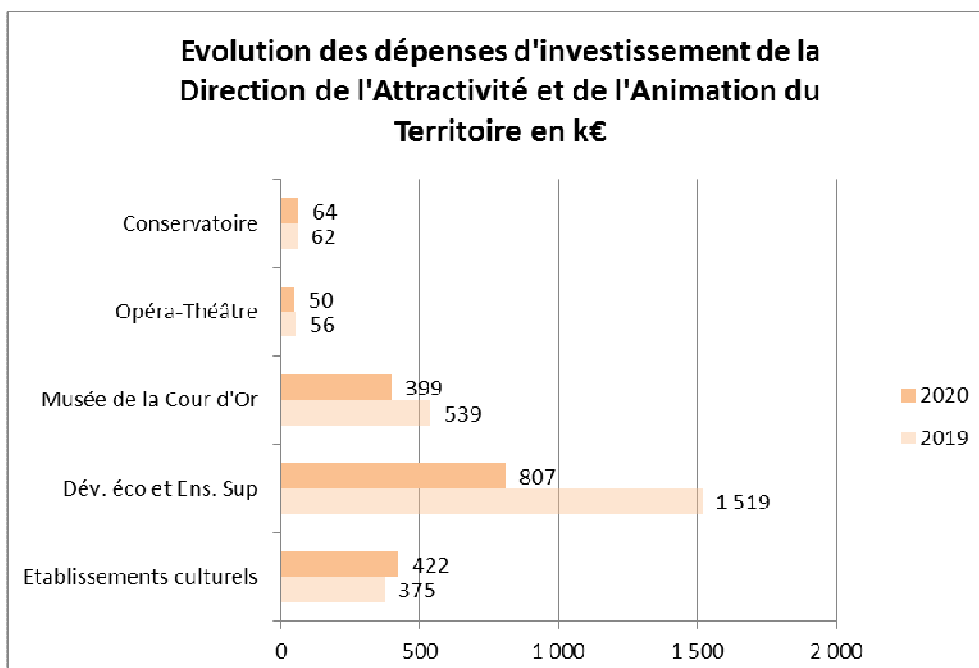
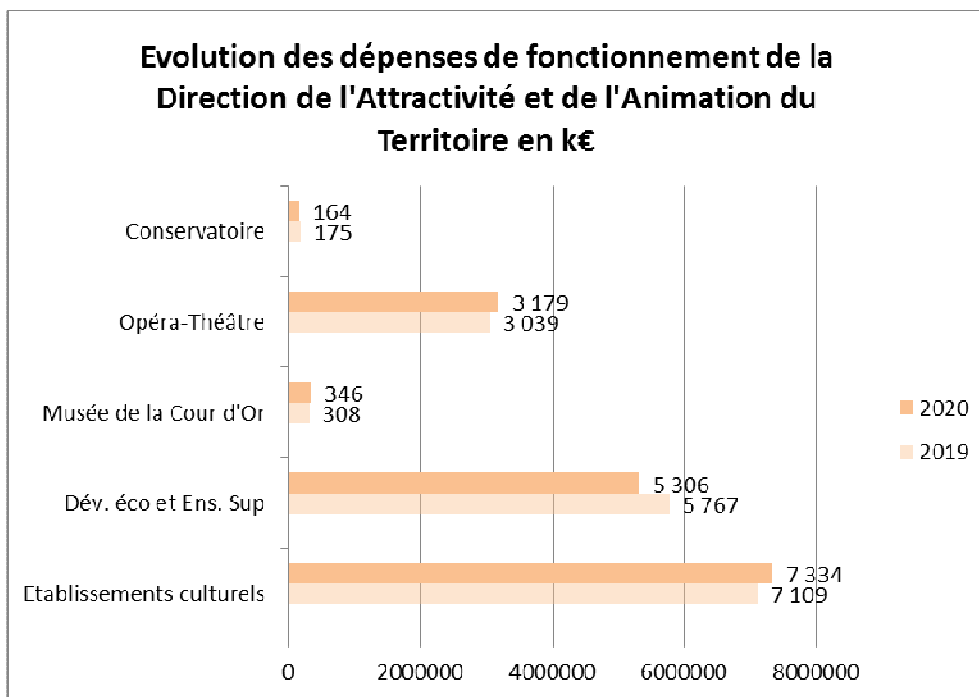
La subvention de fonctionnement versée à l'AGURAM s'établira à 1 570 k€. La contribution au SCOTAM reste stable (317 k€).

Enfin, dans le domaine de l'aménagement, l'étude urbaine sur la caserne Roques prévue en 2019 mais non réalisée est reportée en 2020 (74 k€, subventionnée par l'Etat à 50 % dans le cadre du Pacte Métropolitain). D'autres études sont inscrites notamment concernant la requalification du secteur Nord de la ZAE de Woippy (80 k€), la caserne Ranconval (20 k€) ou encore une étude portant sur la signalétique et le mobilier urbain des zones (50 k€). Enfin, Metz Métropole versera une participation à la SAREMM dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier de l'Amphithéâtre pour 2,9 M€.

En termes de recettes, la Métropole doit recouvrer en 2020 les avances de trésorerie consenties à la SAREMM pour l'aménagement du quartier de l'Amphithéâtre (9 M€), pour le Parc du Technopôle (800 k€) ainsi que la dernière échéance du remboursement de l'acte d'apport versé concernant la zone de Mercy (977 k€). Pour mémoire, c'est un montant total de 1,954 M€, correspondant aux dépenses engagées par Metz Métropole avant la concession de la zone et transférées à la SAREMM par un acte notarié d'apport, qui aura été remboursé en trois ans.

C. L'ATTRACTIVITE ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, PRIORITES METROPOLITAINES

D'une manière générale, les crédits d'intervention s'élèvent à 18 M€ (16,3 M€ en fonctionnement et 1,7 M€ en investissement), en baisse par rapport à 2019 (18,9 M€) du fait d'une moindre inscription de crédits au titre de la rénovation des toitures de l'Opéra-Théâtre, pour une masse salariale globale de 12,3 M€.



1. LE NECESSAIRE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget 2020 vient renforcer la politique de développement économique de la Métropole, tant au niveau de la réflexion stratégique que du financement de nouvelles actions. Si la section d'investissement affiche une baisse sensible, c'est l'effet de la fin des versements pour le financement de la construction du Centre des Congrès.

La subvention attribuée à l'agence Inspire Metz est reconduite (2 943 k€), augmentée de 40 k€ pour participer à son action dans le cadre des 800 ans de la Cathédrale de Metz.

Une enveloppe de 140 k€ permettra à Metz Métropole de soutenir l'organisation de manifestations économiques. Le budget d'intervention visant à renforcer les modalités de soutien de la Métropole à l'attractivité économique sur son territoire (soutien à la création d'entreprise, subventions et aides aux entreprises) s'élève à 615 k€. Par ailleurs, une enveloppe de 30 000 € est destinée au financement d'études sur les filières stratégiques.

Parallèlement à ces dépenses, une somme de 316 k€ est réservée afin de conserver des marges de manœuvre concernant la politique de développement économique en fonction des orientations stratégiques qui seront prises en cours d'année.

Au niveau des recettes, 181 k€ sont attendus (au titre des redevances d'exploitation et d'occupation du domaine public pour le Centre des Congrès et le Parc des Expositions).

Le développement numérique, axe fort de la politique de développement économique, se trouve renforcé par l'augmentation du soutien à Bliida en fonctionnement (+ 30 k€) principalement pour aider au développement de son incubateur de start-up (THE POOL) et à d'autres dispositifs d'accompagnement (ESS WE CAN sur l'économie sociale et solidaire, FLUXUS sur les industries culturelles et créatives et le maker Space MIDO).

En investissement, les interventions 2020 portent principalement sur le soutien à l'innovation, dans le cadre du dispositif "1 start-up, 1 expérimentation" et du dispositif régional Tango & Scan. Il porte également un volet d'aide à l'association TCRM-BLIDA, et un soutien significatif au projet "SILLONS" porté par le CHR pour développer la télé-médecine.

Les recettes au titre de cette politique intègrent également 147 k€ de redevances versées par Orange dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire et de la résorption des zones blanches, ainsi que 50 k€ de subvention restant à percevoir dans le cadre du POCE⁴.

Les dépenses consacrées à l'Enseignement Supérieur sont globalement stables en fonctionnement. Elles comprennent des subventions aux organismes publics, avec la reconduction des partenariats conclus notamment avec l'Université de Lorraine, le CROUS ou encore le Centre Pierre Janet,

⁴ Pacte Offensive Croissance Emploi

GeorgiaTech Lorraine ou l'Agence Régionale d'Innovation. Par ailleurs, 60 k€ seront versés pour soutenir le projet de classe préparatoire de cirque porté par l'association Cirk'éol.

En investissement, outre le versement de subventions diverses, le Contrat de Plan Etat-Région devrait mobiliser 96 k€ de crédits pour des projets d'équipement de recherche (Plateforme Ellipsométrie et Plateforme Résonance Magnétique Nucléaire du laboratoire LCP A2MC).

2. UN NIVEAU D'ENGAGEMENT METROPOLITAIN CONFIRME EN MATIERE CULTURELLE

Au niveau des équipements culturels, les crédits d'intervention restent relativement stables.

Si la programmation du Musée n'intègre pas de grande exposition, un effort particulier sera fait concernant les publications (notamment via l'édition d'ouvrages, subventionnée à 10 k€ par la DRAC). La prévision de droits d'entrée et des ventes de produits de la boutique s'élève à 115 k€, en augmentation par rapport au BP 2019 (85 k€) pour s'ajuster aux recettes réalisées en 2019. En investissement, le programme de restauration des œuvres d'art se poursuit (110 k€, subventionné à hauteur de 26 k€), alors que vont commencer les études pour la fouille des thermes antiques (143 k€).

En 2020, le niveau de programmation de l'Opéra-Théâtre reste identique à 2019. En parallèle, la contribution à l'Orchestre National de Metz est, comme prévu, en augmentation de 100 k€ par rapport à 2019 (250 k€ au total). Les rémunérations et cachets des intermittents sont estimés à 2 M€. Les recettes liées à l'équipement sont stables (873 k€, dont 630 k€ de droits d'entrée). En termes d'investissement, afin d'accompagner la réflexion quant à la poursuite de la rénovation du bâtiment, une étude de requalification est prévue pour 50 k€. Par ailleurs, 400 k€ seront consacrés à la réalisation de travaux de sécurité électrique et 1,5 M€ à la poursuite de la rénovation des toitures.

Quant au Conservatoire, si les dépenses de fonctionnement sont stables, les recettes liées aux frais d'inscription sont inscrites en hausse par rapport au BP19 (+ 23 %) pour les ajuster au niveau de réalisation constaté. Les tarifs pratiqués figurent toutefois toujours parmi les plus bas de France. Par ailleurs, l'établissement va engager une démarche de dématérialisation dans ses relations avec les usagers.

Les contributions statutaires aux établissements culturels sont maintenues, soit 2 112 k€ pour l'ESAL et 5,15 M€ pour le Centre Pompidou-Metz. Concernant l'ESAL, 232 k€ sont prévus en investissement dès 2020 dans le budget afin de réaménager les espaces et d'agrandir les locaux dédiés à des activités d'enseignement.

Une nouvelle autorisation de programme est créée pour l'équipement du Centre Pompidou-Metz, à hauteur de 400 k€ comme les années précédentes. Elle sera principalement dédiée à la remise en conformité du système de sécurité incendie. Par ailleurs, les recettes liées à l'exploitation du restaurant et de la boutique de l'établissement sont stables (72 k€).

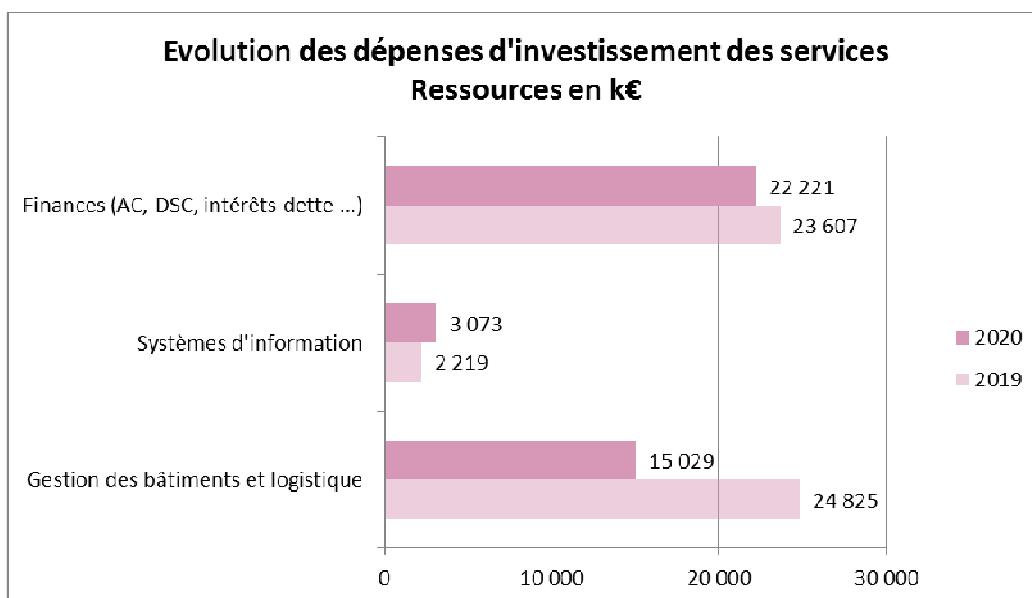
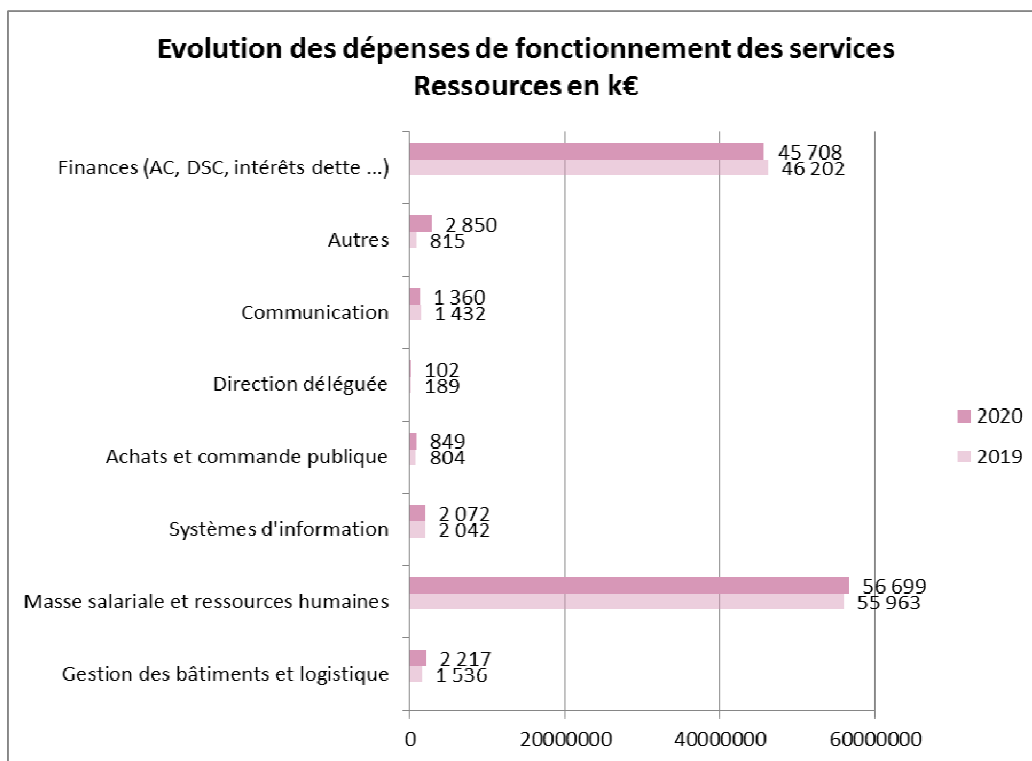
L'engagement de la Métropole est maintenu en matière d'attractivité du territoire, et 150 k€ seront consacrés à Constellations. Un soutien direct est également apporté aux célébrations des 800 ans de la Cathédrale de Metz (188 k€, dont 50 k€ en investissement et 138 k€ en fonctionnement)⁵.

Enfin, le budget dévolu au développement touristique est en légère baisse, après la réédition de la carte Balade Nature en 2019. 29 k€ sont budgétés pour des cotisations et partenariats (notamment avec les associations pédestres), l'entretien des sentiers de randonnées et l'achat de matériel de balisage, ainsi que pour la réalisation d'un nouveau document de promotion du territoire et de son patrimoine naturel et touristique et d'une carte répertoriant les monuments des batailles de 1870, en concordance avec les commémorations des 150 ans.

Au niveau des recettes en matière touristique, le produit de la taxe de séjour pour 2020 est estimé à 900 k€.

⁵ Dépenses retraitées dans le cadre du contrat de Cahors

D. DES SERVICES SUPPORT EN SOUTIEN DES AMBITIONS METROPOLITAINES



La Métropole continuera en 2020 d'investir sur son patrimoine. En plus des investissements sur l'ESAL et l'Opéra-Théâtre cités précédemment, 381 k€ sont prévus pour la requalification et le désamiantage du bâtiment occupé par une partie des équipes de la Direction de la Mobilité et des

Espaces Publics. Pendant la durée des travaux, les agents concernés sont temporairement relogés dans les anciens locaux du Républicain Lorrain.

Par ailleurs, 757 k€ sont consacrés au Centre Technique Communautaire, notamment pour l'aménagement d'une aire de lavage afin d'assurer la maintenance en régie des véhicules, l'extension du bâtiment ainsi que des aménagements intérieurs attenants, et l'aménagement de locaux de stockage et d'archivage. La qualité de vie des agents est aussi prise en compte puisque des travaux de requalification des lieux sont prévus, notamment la séparation des espaces pour les agents en pause-café (vêtements de travail) et pause-déjeuner (vêtements civils).

Enfin, 983 k€ sont consacrés à l'aménagement des locaux du bâtiment HM7 sur Frescaty pour assurer l'accueil des agents transférés par le Département lorsque la compétence sera prise par la Métropole en cours d'année. Ces travaux devraient être, en partie, financés par une soulte versée par le Département au titre des compétences transférées.

Un poste de dépenses important du budget 2020 concerne la Maison de la Métropole, le déménagement des agents vers le nouveau bâtiment étant prévu pour le courant de l'été 2020.

Concernant l'acquisition et l'aménagement du bâtiment, l'autorisation de programme de 33 M€ initialement prévue fait l'objet d'un réajustement à hauteur de 8 % (soit + 2,7 M€). Cette révision, relativement usuelle en matière de grand équipement, est le résultat d'un compromis entre la nécessaire contrainte budgétaire et l'ambition d'un équipement totem de la Métropole, à l'opérationnalité optimisée et ouvert sur le territoire. Cette modification de l'AP se veut prudente, le coût final de l'opération pouvant être légèrement moindre en fonction des résultats de la consultation en cours sur l'aménagement de l'équipement.

En parallèle, la Maison de la Métropole induit également des frais annexes conjoncturels, notamment relatif à la remise en état des locaux d'Harmony Park, en cours de négociation (500 k€), au déménagement (102 k€), mais également à la double occupation des locaux le temps d'installer l'intégralité des services au sein du nouveau bâtiment. L'économie de quelques mois de loyers (191 k€) sur les bâtiments libérés (Harmony Park, Marie Ampère, WTC) minorera, en 2020, les charges supplémentaires précitées.

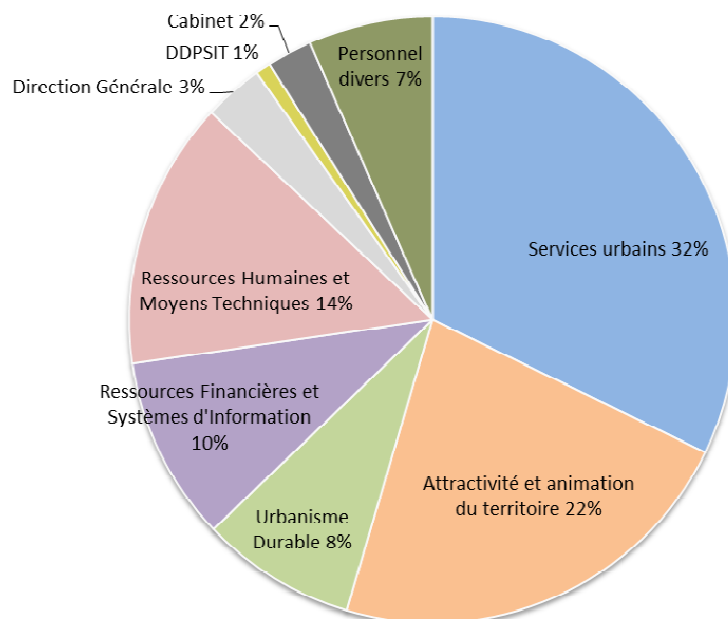
La Métropole investit dans ses outils informatiques. Ainsi le budget de la Direction des Systèmes d'Information prévoit l'acquisition de matériels et de licences dans le cadre du changement de technologie en matière de téléphonie (TOIP) pour 90 k€, ainsi qu'une migration des postes de travail vers Windows 10 et Office 365, rendue obligatoire par l'éditeur et nécessitant un rajeunissement du parc bureautique en conséquence. Cette migration sera étalée sur 2020 et 2021. La mise en œuvre du vote électronique pour le Conseil Métropolitain, initiée en 2019, et la dématérialisation des échanges de documents seront effectives courant 2020.

Pour mémoire, dans le cadre de la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information, la Métropole prend en charge les investissements réalisés pour le compte de la Ville de Metz qui les rembourse intégralement. Cette prévision pour 2020 s'élève à 1,6 M€.

La masse salariale totale (par ailleurs ventilée par direction générale adjointe) s'élève à 54 927 406 €, soit une évolution par rapport au BP 19 de 1,7 % (+ 938 k€). Cette augmentation maîtrisée prend en

compte les évolutions légales (PPCR notamment) et statutaires, ainsi que les trois postes liés au transfert des compétences sociales du Département, qui sont compensés financièrement.

Répartition de la masse salariale par direction



Pour mémoire, certains agents métropolitains sont mis à disposition de la régie Haganis, et la Métropole prend en charge les dépenses de personnel qui sont ensuite refacturées à la régie. Ces dépenses diminuent d'année en année à la suite des départs des agents concernés, et représentent 3,3 M€ pour 2020, soit une diminution de 18,5 % par rapport au BP19.

Metz Métropole met également des agents à disposition d'autres établissements (Bliiida, SERM...) pour un montant total de 310 k€.

Les recettes de co-financement de postes dans le cadre de programmes particuliers (Natura 2000, par l'Ademe dans le cadre du COTEC...) devraient s'élever à 307 k€ pour 2020. Les atténuations de charges en matière de ressources humaines (remboursement sur charges et cotisations, indemnités journalières ...) sont attendues à hauteur de 156 k€. Enfin, 45 k€ devraient être versés par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de subventionner certaines dépenses destinées à favoriser les conditions de travail des personnes handicapées au sein de la collectivité.

Les dépenses liées aux services mutualisées avec la Ville de Metz sont estimées à 8,8 M€ pour 2020, en stabilité par rapport à 2019. Ce montant sera déduit de l'attribution de compensation versée à la Ville centre.

L'enveloppe créée en 2019 dédiée au fonctionnement des groupes d'élus est maintenue à hauteur de 60 k€.

Les dépenses liées à la communication sont maîtrisées (1,4 M€ en fonctionnement et 60 k€ en investissement).

Au vu de la nécessité de renforcer la relation avec l'utilisateur via notamment les services en ligne, et des initiatives en cours dans le domaine de l'innovation ainsi qu'à la fin du laboratoire d'innovation « la Transfo » (en février 2020), une réserve de crédits est provisionnée à hauteur de 100 k€, qui pourra servir à doter la Métropole d'une ingénierie interne permettant de poursuivre la démarche d'innovation engagée.

Concernant les dépenses financières, le montant des attributions de compensation versées aux communes est maintenu au niveau du montant définitif de 2019, soit 25 797 500 €. De même, conformément aux engagements pris jusqu'en 2020 dans le cadre de l'actuel Pacte fiscal et financier⁶, la dotation de solidarité communautaire est inscrite à hauteur de 6 508 k€, soit un montant identique à celui de 2019.

Les fonds de concours versés aux communes mobiliseront 1,8 M€ de crédits de paiement en 2020. Depuis la création de ce dispositif en 2017, 3,2 M€ ont été attribués aux communes.

⁶ Document listant les mécanismes financiers de solidarité mis en œuvre entre la Métropole et ses communes membres

PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe Transports Publics s'établit en fonctionnement à 53,1 M€ de dépenses réelles et 61,9 M€ de recettes réelles, et à 13,2 M€ de dépenses réelles et 11 M€ de recettes réelles en investissement.

Pour la quatrième année consécutive, le budget est équilibré sans subvention du budget principal, la révision de la rémunération du délégataire qui aura sans doute lieu en cours d'année (vraisemblablement autour de 1 M€) étant absorbable grâce à la reprise du résultat 2019 dans le prochain budget supplémentaire.

Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans la continuité du BP 19. La rémunération du délégataire dite "R1" qui représente le principal poste de dépenses, est inscrite à hauteur de 47 M€, c'est-à-dire un montant identique à celui de 2019. Les autres dépenses récurrentes concernent le remboursement de frais, notamment financiers, au délégataire suite à diverses acquisitions pour 870 k€ (intérêts), le versement d'une compensation à la région de 1,1 M€ pour l'utilisation de lignes interurbaines et la prise en charge de certains transports scolaires, ainsi que la mise en place du modèle multimodal des déplacements (307 k€) comprenant la construction du modèle ainsi que la réalisation d'études complémentaires (comptages, enquêtes origine-destination etc.).

Ces dépenses sont principalement financées par le produit du Versement Transport qui, malgré la mesure de la Loi de Finances 2020 amputant de moitié le montant de la dotation de compensation⁷, fait l'objet d'un ajustement à la hausse, afin de prendre en compte la dynamique du produit constatée ces dernières années (45,3 M€). Il en est de même pour les recettes billettiques (14 M€). Par ailleurs, la Métropole continuera de percevoir la Dotation Globale de Décentralisation de la part de l'Etat et de la Région au titre du transport scolaire pour 1,3 M€.

En termes d'investissement, sont prévues les inscriptions liées au remboursement du capital des emprunts souscrits par le délégataire suite à l'acquisition de véhicules et de système billettique notamment pour 2,2 M€. L'optimisation des lignes structurantes mobilisera 760 k€, l'accessibilité du réseau 600 k€, et les travaux divers 355 k€ (modules sanitaires, travaux sur un carrefour, abris ...). Par ailleurs, 3,3 M€ seront utilisés pour procéder à l'acquisition de 2 Mettis, actée fin 2018 et dont la réception devrait intervenir courant 2020. 370 k€ sont prévus pour la création de parkings à Metz-Magny et Saint-Privat-la-Montagne. Enfin, les crédits d'études s'élèvent à 350 k€, dont 250 k€ pour la création d'une troisième ligne de bus en site propre et 100 k€ dédiés à l'aménagement multimodal des ponts de Moulins.

Ces investissements sont financés par un transfert de la section de fonctionnement, estimé à hauteur de 940 k€ dans l'attente de la reprise du résultat qui pourra permettre d'augmenter significativement

⁷ Entraînant une perte de 300 k€ de ressources pour la Métropole

l'autofinancement, et donc de réduire, voire annuler l'inscription de l'emprunt d'équilibre, inscrit au présent budget primitif à hauteur de 4,37 M€.

Section d'exploitation

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo BP20/BP19
011	Charges à caractère général	49 142	48 809	-0,68%
012	Charges de personnel	510	510	0,00%
014	Atténuations de produits	50	50	0,00%
65	Subventions	1 204	1 210	0,50%
66	Charges financières	2 843	2 486	-12,56%
67	Charges exceptionnelles	1	1	0,00%
Total des dépenses réelles d'exploitation		53 750	53 066	-1,3%
023	Virement à la section d'investissement	6 478	941	-85,5%
042	Transfert entre sections	10 000	10 000	0,0%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		16 478	10 941	-33,6%
TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice		70 227	64 007	-8,9%
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		70 227	64 007	-8,86%

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo BP20/BP19
70	Billetterie	13 500	14 000	3,70%
73	Versement Transport	44 500	45 300	1,80%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 239	1 336	7,82%
75	Autres produits de gestion courante	10	310	2857,17%
77	Produits exceptionnels	900	859	-4,56%
78	Reprise sur subventions		57	0,00%
Total des recettes réelles d'exploitation		60 150	61 862	2,85%
042	Transfert entre sections	2 115	2 145	1,42%
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 115	2 145	1,42%
TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice		62 265	64 007	2,80%
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		70 227	64 007	-8,86%

Section d'investissement

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo BP20/BP19
16	Emprunts et Dettes	6 755	7 106	5,20%
20	Immobilisations incorporelles	690	490	-28,96%
21	Immobilisations corporelles	6 918	5 523	-20,17%
23	Immobilisations en cours		50	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		14 363	13 169	-8,31%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 115	2 145	1,42%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 115	2 145	1,42%
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		16 478	15 314	-7,06%
Reste à réaliser N-1				
		274	0	-100,00%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1				
		3 376	0	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		20 128	15 314	-23,92%

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo BP20/BP19
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 650	0	-100,0%
16	Emprunts et Dettes	0	4 373	
Total des recettes réelles d'investissement		3 650	4 373	19,8%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 478	941	-85,5%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 000	10 000	0,0%
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 478	10 941	-33,6%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		20 128	15 314	-23,9%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		20 128	15 314	-23,92%

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Le budget annexe Archéologie Préventive est globalement en reconduction par rapport à l'année 2019. Pour mémoire, il est assujéti à TVA pour les activités de fouilles, et non assujéti pour les activités de diagnostics et de valorisation patrimoniale (ces deux dernières constituant des missions de service public).

En fonctionnement, la section apparaît en légère diminution (- 4,83 %), là encore en raison de la non reprise du résultat dès le BP, dont il résulte un virement vers la section d'investissement moindre qu'au BP19 (633 k€). Sur les dépenses réelles, on observe en fonctionnement une légère augmentation de 3,26 %. Les charges de gestion courante principalement liées aux activités de fouilles, de valorisation patrimoniale et de diagnostics sont en hausse (+ 6,5 %), en lien avec les prévisions de chantiers plus importantes qui sont faites pour 2020. Corrélativement, les recettes liées à la facturation des fouilles et aux redevances versées par l'Etat sont en augmentation. La subvention prévisionnelle d'équilibre à verser par le budget principal est inscrite à hauteur de 900 k€, identique à 2019. La subvention qui sera réellement versée en fin d'exercice sera calculée pour couvrir le déficit des activités de service public uniquement. La subvention versée est ainsi régulièrement inférieure à la subvention inscrite en budget primitif.

Concernant l'investissement, la majorité des crédits concernent le remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour la construction du bâtiment (234 k€) ainsi que des travaux d'aménagement sur celui-ci.

Section de fonctionnement

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
011	Charges à caractère général	779	830	6,46%
012	Charges de personnel	900	900	0,00%
65	Subventions	6	6	0,00%
66	Charges financières	26	26	1,58%
67	Charges exceptionnelles		5	0,00%
Total des dépenses réelles		1 711	1 767	3,26%
023	Virement à la section d'investissement	814	633	-22,20%
042	Transfert entre sections	60	60	0,00%
Total des dépenses d'ordre		874	693	-20,67%
TOTAL dépenses de fonctionnement		2 585	2 460	-4,83%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 585	2 460	-4,83%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
70	Produits des services, du domaine et des ventes	0	0	0,00%
74	Subventions et participations	288	303	5,31%
75	Autres produits de gestion courante	2 119	2 157	1,79%
Total des recettes réelles		2 407	2 460	2,21%
Total des recettes d'ordre		0	0	0,00%
TOTAL recettes de fonctionnement		2 407	2 460	2,21%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 585	2 460	-4,83%

Section d'investissement

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
21	Immobilisations corporelles	81	459	470,17%
16	Emprunts et Dettes	233	234	0,43%
Total des dépenses réelles		314	693	121,05%
Total des dépenses d'ordre		0	0	0,00%
TOTAL dépenses d'investissement		314	693	121,05%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		874	693	-20,67%
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
Total des recettes réelles		0	0	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	814	633	-22,20%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	60	60	0,00%
Total des recettes d'ordre		874	693	-20,67%
TOTAL recettes d'investissement		874	693	-20,67%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		874	693	-20,67%

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

Ce budget concerne l'activité d'exploitation des déchèteries métropolitaines, dont la gestion est confiée à la régie Haganis.

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées au niveau des dépenses réelles observées en 2018 et 2019.

Section d'exploitation

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
011	Charges à caractère général	5 122	4 557	-11,0%
012	Charges de personnel	12	12	0,0%
65	Subventions	2	2	0,8%
67	Charges exceptionnelles	700	0	-100,0%
Total des dépenses réelles		5 836	4 571	-21,7%
042	Opérations d'ordre entre sections	19	19	0,0%
Total des dépenses d'ordre		19	19	0,0%
TOTAL dépenses d'exploitation		5 855	4 590	-21,6%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 855	4 590	-21,6%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 085	4 100	0,4%
75	Autres produits de gestion courante	275	290	5,5%
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		200	0,0%
Total des recettes réelles		4 360	4 590	5,3%
042	Opérations d'ordre entre sections	0		0,0%
Total des recettes d'ordre		0	0	0,0%
TOTAL recettes d'exploitation		4 360	4 590	5,3%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		1 495		-100,0%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 855	4 590	-21,6%

Section d'investissement

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
21	Immobilisations corporelles	47	19	-59,1%
Total des dépenses réelles		47	19	-59,1%
Total des dépenses d'ordre		0	0	0,0%
TOTAL dépenses d'investissement		47	19	-59,1%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		47	19	-59,1%

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
	Total des recettes réelles	0	0	0,0%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	19	19	0,0%
	Total des recettes d'ordre	19	19	0,0%
	TOTAL recettes d'investissement	19	19	0,0%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	28	0	-100,0%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	47	19	-59,1%

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

Le budget annexe Zones en régie concerne la gestion de toutes les zones d'activités non concédées. Il s'agit principalement de Frescaty, mais aussi de la ZAC de Lauvallières et des zones d'activité économique transférées au 1^{er} janvier 2017.

Ce budget est soumis à la comptabilité dite de stocks, méthode qui s'applique dans le cadre de l'aménagement et de la vente de terrains sur une zone. Ainsi, la majorité des écritures est comptabilisée en section de fonctionnement, puis fait l'objet d'écritures en fin d'exercice qui consistent à les intégrer, par opération d'ordre, en section d'investissement.

En ce qui concerne le plateau de Frescaty, pour 2020, 12,6 M€ de dépenses sont prévus pour poursuivre l'aménagement. Six zones prioritaires sont définies, et les investissements prévus concernent notamment la pointe sud (travaux sur la ZAC de la Ramotte, aménagements routiers et notamment renforcement de la RD68, études diverses), l'aménagement de la ZAC "Domaine de Frescaty", la Base Vie (réhabilitation de la conciergerie, travaux sur le château d'eau, aménagement du parking Tessi et études), le secteur Saint Privat (dépollution, aménagement de l'entrée du site) ou encore sur l'ex résidence du Général (études sur l'ouverture et les abords du site, travaux sur Tournebride ...). En outre, des frais de gestion sont prévus à hauteur de 767 k€ (remboursements à l'EPFL, entretien des espaces verts, gardiennage ...), financés par une subvention du budget principal. Concernant les recettes, le produit des ventes devrait s'élever à 753 k€ (vente du bâtiment Mess Mixte notamment) et 2,4 M€ de subventions sont attendus dans le cadre du Pacte Métropolitain.

Sur Lauvallières, 210 k€ sont prévus pour le remboursement de la deuxième annuité à l'EPFL pour l'acquisition de terrains et le règlement de frais de gestion pour la raquette de retournement Mettis.

Enfin, 1,5 M€ de dépenses sont prévus sur les **zones transférées dans le cadre de la loi NOTRe** (principalement les zones de l'Actipôle et du Technopôle sur la Ville de Metz), pour 996 k€ de produits de ventes et de subventions attendus.

Dans l'attente de l'intégration des résultats 2019, l'équilibre de ce budget annexe est atteint par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 6,1 M€, qui pourra être supprimé au BS compte tenu d'un excédent prévisionnel important lié à la vente du terrain Amazon en toute fin d'exercice. En parallèle, une avance du budget principal est inscrite en investissement à hauteur de 4 M€ (pour rappel,

l'avance inscrite au BP 2019 était de 3,83 M€, soit une augmentation limitée, en lien avec les dépenses importantes nécessaires pour poursuivre l'aménagement de Frescaty).

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement liées aux frais de gestion de la zone (gardiennage, entretien des espaces verts, assurances...) sont financées par une subvention d'équilibre du budget principal qui s'élève à 700 k€.

Section de fonctionnement

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
011	Charges à caractère général	17 818	15 248	-14,42%
012	Charges de personnel	80	80	0,00%
Total des dépenses réelles		17 898	15 328	-14,36%
023	Virement à la section d'investissement	9 618	274	-97,15%
042	Transfert entre sections	11 445	14 482	26,54%
Total des dépenses d'ordre		21 063	14 756	-29,94%
TOTAL dépenses de fonctionnement		38 960	30 084	-22,78%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		38 960	30 084	-22,78%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	7 495	2 392	-68,09%
74	Subv. D'exploit	4 053	2 422	-40,25%
75	Autres produits de gestion courante	227	382	68,12%
Total des recettes réelles		11 775	5 195	-55,88%
042	Transfert entre sections	21 940	24 889	13,44%
Total des recettes d'ordre		21 940	24 889	13,44%
TOTAL recettes de fonctionnement		33 715	30 084	-10,77%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		5 246	0	-100,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		38 960	30 084	-22,78%

Section d'investissement

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
Total des dépenses réelles		0	0	0,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	21 940	24 889	13,44%
Total des dépenses d'ordre		21 940	24 889	13,44%
TOTAL dépenses d'investissement		21 940	24 889	13,44%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		2 953	0	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		24 893	24 889	-0,01%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
16	Emprunts et Dettes	3 830	10 133	164,57%
Total des recettes réelles		3 830	10 133	164,57%
021	Virement de la section de fonctionnement	9 618	274	-97,15%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 445	14 482	26,54%
Total des recettes d'ordre		21 063	14 756	-29,94%
TOTAL recettes d'investissement		24 893	24 889	-0,01%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		24 893	24 889	-0,01%

E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget créé en 2018 suite au transfert de la compétence eau potable avait vocation à gérer les délégations de service public transférées par les communes, dans l'attente de leur expiration et de leur intégration à la Régie de l'Eau de Metz Métropole. En conséquence, il devait persister pour quatre années, jusqu'à l'intégration de la commune de Rozérieulles en 2021. Il sera finalement reconduit pour une année et devrait prendre fin au 31 décembre 2022, suite à la dissolution du SESEM⁸ effective au 1^{er} janvier 2020, qui a été actée par délibérations concordantes de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange dont dépendent une partie des communes membres. Trois communes du territoire métropolitain faisaient partie de cette structure (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy). Le budget annexe prendra ainsi en charge les dépenses et recettes relatives à cette délégation de service public, ventilée entre les deux intercommunalités qui vont se substituer au SESEM, jusqu'à son expiration. Une clé de répartition de 40 % pour la Métropole et 60 % pour la Communauté de Communes est appliquée sur les dépenses et recettes de l'ancien syndicat.

En termes de dépenses de fonctionnement, les crédits comprennent notamment les intérêts de deux emprunts souscrits par le SESEM, également ventilés entre les deux intercommunalités qui se substituent au SESEM.

Les recettes sont principalement composées des redevances versées par les délégataires.

En investissement, les dépenses concernent le solde des travaux effectués sur Rozérieulles ainsi que le remboursement du capital des emprunts.

⁸ Syndicat des Eaux de l'Est Messin

Section d'exploitation

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
011	Charges à caractère général	55	8	-86,36%
66	Charges financières	6	15	150,00%
67	Charges exceptionnelles	0	10	24371,92%
Total des dépenses réelles		61	32	-47,54%
023	Virement à la section d'investissement	118	9	-92,30%
042	Transfert entre sections	12	67	458,33%
Total des dépenses d'ordre		130	76	-41,30%
TOTAL dépenses de fonctionnement		191	108	-43,30%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		191	108	-43,30%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	12	84	600,00%
Total des recettes réelles		12	84	600,00%
042	Transfert entre sections	0	24	48000,00%
Total des recettes d'ordre		0	24	48000,00%
TOTAL recettes de fonctionnement		12	108	796,68%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1		179	0	-100,00%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		191	108	-43,30%

Section d'investissement

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
10	Dotations, fonds divers et réserves	395	0	-100,00%
16	Emprunts et Dettes	12	28	133,33%
23	Immobilisations en cours	106	49	-53,78%
Total des dépenses réelles		513	77	-85,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		24	0,00%
041	Opérations patrimoniales	32		-100,00%
Total des dépenses d'ordre		32	24	-24,84%
TOTAL dépenses d'investissement		545	101	-81,47%
Reste à réaliser N-1		254	0	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		799	101	-87,36%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2019	BP 2020	évo
13	Subventions d'investissement	78	25	-67,96%
27	Autres immobilisations financières	32		-100,00%
Total des recettes réelles		110	25	-77,28%
021	Virement de la section de fonctionnement	118	9	-92,30%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	12	67	458,33%
041	Opérations patrimoniales	32	0	-100,00%
Total des recettes d'ordre		162	76	-52,92%
TOTAL recettes d'investissement		272	101	-62,79%
Reste à réaliser N-1		300	0	-100,00%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		228	0	-100,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		799	101	-87,36%